

220. — 6 mai 1912. — Office international d'hygiène publique. — Adhésion. — Pays-Bas. (Monit. des 20-21 mai 1912.)

Par une lettre en date du 6 mai 1912, M. le ministre d'Italie à Bruxelles a notifié au gouvernement belge l'adhésion des Pays-Bas à l'arrangement concernant l'organisation d'un Office international d'hygiène publique, signé à Rome le 9 décembre 1907.

Certifié par le Secrétaire général
du Ministère des Affaires étrangères,
Bon VAN DER ELST.

221. — 6-7 mai 1912. — Convention radiotélégraphique internationale de Berlin du 3 novembre 1906. — Adhésion. — Egypte. (Monit. des 6-7 mai 1912.)

Le gouvernement égyptien a adhéré à la Convention radiotélégraphique internationale, conclue à Berlin, le 3 novembre 1906, ainsi qu'à l'engagement additionnel.

Certifié par le Secrétaire général
du Ministère des Affaires étrangères,
Bon VAN DER ELST.

222. — 7 mai 1912. — Ordonnance du vice-gouverneur général du Katanga portant création d'un office notarial aux chefs-lieux des districts du Haut-Lua-

pula, du Tanganika-Moëro, du Lomami et de la Lulua. (Bull. off. du Congo, 1912, p. 659.)

223. — 7 mai 1912. — Loi contenant le budget du ministère de l'agriculture et des travaux publics pour l'exercice 1912 (1). (Monit. du 19 mai 1912.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère de l'agriculture et des travaux publics pour l'exercice 1912 est fixé :

1^o Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-huit millions huit cent dix-sept mille sept cent quarante-six francs 28,817,746 »

2^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million six cent quarante-neuf mille francs 1,649,000 »

Soit ensemble à la somme de trente millions quatre cent soixante-six mille sept cent quarante-six francs 30,466,746 »
conformément aux tableaux A et B ci-annexés.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le Ministre de l'agriculture et des travaux publics, M. A. VAN DE VYVERE.)

TABLEAU A. — Services de l'agriculture (exercice 1912).

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre. fr.	21,000 »	918,450 »
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service — Traitements des agents de province détachés à l'administration centrale — Traitements d'attente des agents en disponibilité	281,050 »	
Art. 3. Matériel	857,850 »	
Art. 4. Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.	28,800 »	
Art. 5. Honoraires des avocats du département	7,500 »	
	3,000 »	

(1) Session de 1911-1912.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, n° 4-XIII. — Rapport, n° 100. Séance du 22 février 1912. — Amendements n°s 105, 118, 138, 149.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances du matin et de l'après-midi du 10 avril 1912, p. 1529 à 1564; du matin et de l'après-midi du 11 avril 1912, p. 1565 à

1591. — Adoption. Séance de l'après-midi du 12 avril 1912, p. 1614 et 1615.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Texte du projet de loi, n° 46. Rapport, n°s 48 et 49. Séance du 16 avril 1912.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances du matin et de l'après-midi du 30 avril 1912, p. 308 à 343. Séances du matin et de l'après-midi du 1^{er} mai 1912, p. 345 à 364 et 369. (Note du *Moniteur*.)

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE II. — PENSIONS ET SECOURS.		
Art. 6. Premier terme des pensions. (Credat non limitatif.) . . . fr.	4,800 »	
Art. 7. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	2,900 »	7,700 »
CHAPITRE III. — AGRICULTURE.		
Art. 8. Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités et frais de route. Matériel	195,300 »	
Art. 9. Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres d'animaux déclarés impropres à la consommation; frais d'achat, de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. — Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. — Achats de vaccins, toxines et sérums. — Encouragements en vue d'une meilleure hygiène des étables — Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail. — Dépenses diverses. — Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. — Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Achat d'objets de collection. — Frais divers . . .	3,000,000 »	
Art. 10. Inspection vétérinaire: traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, frais de route et de tournée; inspecteurs vétérinaires suppléants; médecins vétérinaires agréés: indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires . . .	200,000 »	
Art. 11. Inspection vétérinaire: matériel, frais de bureau, bulletin ou service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques . . .	9,000 »	
Art. 12. Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, associations agricoles libres, subsidés. Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. — Encouragements aux publications agricoles; publication du <i>Bulletin de l'agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture. Sociétés coopératives de crédit agricole; subsidés pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole	314,000 »	4,559,195 »
<i>Enseignement vétérinaire.</i>		
Art. 13. Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité.	140,970 »	
Art. 14. Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études . . .	114,475 »	
<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.</i>		
Art. 15. Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agriculture de l'Etat; traitements d'activité et de disponibilité; indemnités . . .	158,400 »	
Art. 16. Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture de l'Etat; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys.	66,400 »	
Art. 17. Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole de l'Etat ou soumis à l'inspection . . .	15,500 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Art. 18. Conférences agricoles ; traitements du personnel ; indemnités ; frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire ; subsides. — Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture. — Ecole centrale pratique et cours de maréchalerie. fr.	345,150 »	
CHAPITRE IV. — OFFICE RURAL ET LABORATOIRES D'ANALYSES.		
Art. 19. Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture ; frais d'études. Traitements d'activité et de disponibilité. Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail. Souscriptions ; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'Office rural ; enquêtes ; statistiques ; impressions ; divers et imprévus.	74,000 »	
Art. 20. Institut international d'agriculture ; frais de participation de la Belgique ; traitement du délégué au comité permanent ; indemnité de résidence. Divers	17,500 »	
Art. 21. Recensement général agricole. (Y compris une somme de 160,000 francs en charge temporaire.)	248,000 »	
Art. 22. Jardin botanique de l'Etat. Traitements d'activité et de disponibilité	47,400 »	
Art. 23. Jardin botanique de l'Etat. Dépenses de matériel et de culture. Musée forestier	78,000 »	782,269 »
Art. 24. Station agronomique de l'Etat : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités ; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'Etat : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités ; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission consultative des laboratoires d'analyses de l'Etat. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais. — Station laitière. — Station de sélection de plantes cultivées. — Station du génie rural	317,369 »	
CHAPITRE V. — OFFICE HORTICOLE.		
Art. 25. Frais des champs d'expériences et de démonstrations pour l'horticulture ; frais d'études. — Bureau officiel de renseignements commerciaux (annexe au département de l'agriculture) ; traitements, indemnités, frais de route, frais d'études, matériel. — Souscriptions, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture ; enquêtes, statistiques, impressions, divers et imprévus. — Convention phylloxérique internationale ; exécution. — Service phytopathologique : indemnités au personnel. — Inspection de l'horticulture et service des conseillers d'horticulture : traitements, indemnités et frais de route	70,100 »	
Art. 26. Personnel des écoles d'horticulture de l'Etat : traitements d'activité et de disponibilité ; indemnités	68,000 »	
Art. 27. Matériel des écoles d'horticulture de l'Etat ; améliorations ; frais d'exploitation ; frais des commissions d'administration et des jurys	42,400 »	
Art. 28. Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	6,500 »	314,000 »
Art. 29. Enseignement horticole moyen et primaire ; subsides. Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). Conférences horticoles. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences horticoles. — Cours colonial	92,000 »	
Art. 30. Conseil supérieur de l'horticulture. Associations horticoles : subsides. — Concours, expositions ou congrès horticoles : subsides.	35,000 »	
CHAPITRE VI. — EAUX ET FORÊTS.		
Art. 31. Traitements d'activité et de disponibilité ; indemnités ; frais de route et de séjour ; frais de bureau ; dépenses diverses	873,050 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre
Art. 32. Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Subsidés aux propriétaires d'arbres remarquables pour mesures de conservation et de protection. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Concours, conférences et champs d'expériences. Traitements d'activité et de disponibilité, salaires, indemnités. Frais divers . . . fr.	53,900 »	1,223,150 »
Art. 33. Forêts domaniales. Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat. . .	161,000 »	
Art. 34. Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsidés aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.—Service du boisement des fanges et autres terrains incultes; traitements, frais d'études et d'enquête. . .	90,000 »	
Art. 35. Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; comités divers; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1883; dépenses diverses	45,200 »	
CHAPITRE VII. — VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TRAMWAYS ET MESSAGERIES.		
Art. 36. Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux. Encouragements pour l'amélioration des chemins communaux d'intérêt agricole; transport des matériaux d'empierrement.	3,200,000 »	
Art. 37. Subsidés aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec intervention de l'Etat, comme chemins agricoles	200,000 »	
Art. 38. Subsidés aux provinces pour les aider à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés.	1,000,000 »	
Art. 39. Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires techniques du service de la voirie communale et du personnel du service de l'hydraulique agricole. Indemnités des fonctionnaires techniques, du personnel de l'hydraulique agricole et des commissaires voyers. — Salaires pour études techniques, expériences et travaux d'écritures. — Jetons de présence aux membres du comité des tramways. — Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers portemire, chaîneurs, etc. Dépenses diverses.	109,050 »	4,547,550 »
Art. 40. Frais de route et de séjour des fonctionnaires techniques et du personnel du service de l'hydraulique agricole	30,000 »	
Art. 41. Matériel de bureau, impressions. Achat d'ouvrages techniques. Acquisition et réparation d'instruments de topographie. Matériel d'études et d'expériences. Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole	8,500 »	
CHAPITRE VIII. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Art. 42. Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7.	4,800 »	6,300 »
Art. 43. Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	1,500 »	
TOTAL.		12,358,314 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE IX. — SERVICES DIVERS.		
<i>Agriculture.</i>		
Art. 44. Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat : ameublement des nouveaux locaux; outillage scientifique.	50,000 »	
<i>Office rural.</i>		
Art. 45. Jardin botanique de l'Etat	10,500 »	89,500 »
Art. 46. Station agronomique de l'Etat.	29,000 »	
TOTAL du tableau A (Agriculture).		12,447,814 »

TABLEAU B. — Services des travaux publics (exercice 1912).

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DEPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
Première section. — Dépenses ordinaires.		
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Honoraires et frais de déplacements des avocats du département fr.	30,000 »	112,000 »
Art. 2. Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	12,000 »	
Art. 3. Matériel. — Bibliothèque	70,000 »	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES DANS LES PROVINCES.		
Affaires générales.		
Art. 4. Etudes de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais de missions à l'étranger pour études relatives aux divers services de l'administration des ponts et chaussées. (Y compris une somme de 35,000 francs en charge temporaire.) . .	85,000 »	
Art. 5. Congrès de navigation et congrès de la route. Subsidés. . .	8,000 »	
Routes et bâtiments civils.		
Art. 6. Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. — Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertise. — Subsidés. — Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de l'Etat	7,000,000 »	
Art. 7. Plantations nouvelles; frais d'expertise	85,000 »	
Art. 8. Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des ponts et chaussées. Achats et réparations des meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). — Impositions. — Divers (y compris une somme de 200,000 francs en charge temporaire). . .	1,335,000 »	16,264,932 »
Travaux hydrauliques.		
Art. 9. Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration	2,815,000 »	
Art. 10. Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement, exploitation	90,000 »	
Art. 11. Ports, côte, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. — Boisement des dunes domaniales. — Travaux intéressant l'hygiène; subsides	950,000 »	
Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.		
Art. 12. Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; ingénieurs et conducteurs adjoints : traitements, frais de bureau et de déplacements. — Jurys d'examen : frais divers . .	1,704,600 »	
Art. 13. Personnel adjoint au corps des ponts et chaussées : hydrographes et hydrographes adjoints, architectes : traitements, salaires, indemnités, frais de déplacement. — Gardiens de monuments : frais d'habillement. — Frais de concours et d'examen	2,178,332 »	
Annales des travaux publics.		
Art. 14. Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers	14,000 »	

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE III. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPREVUES.		
Art. 15. Traitements d'attente des agents en disponibilité . . . fr.	35,000 »	82,500 »
Art. 16. Premier terme des pensions à accorder éventuellement (Crédit non limitatif) . . .	15,000 »	
Art. 17. Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et d'employés décédés en activité de service ou en retraite, dont la famille se trouve dans une position malheureuse. — Rentes annuelles et pensions accordées en vertu de décisions judiciaires à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins d'anciens agents. . .	29,500 »	
Art. 18. Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les frais de correspondance des services extérieurs. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 17. . . .	3,000 »	
Total. . . fr.		16,459,432 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.		
CHAPITRE IV. — SERVICES DIVERS.		
<i>Administration des ponts et chaussées.</i>		
Art. 19. Palais de justice de Gand. Appropriation et transformation.	100,000 »	1,559,500 »
Art. 20. Hôtel du gouvernement provincial, à Anvers. Agrandissement.	120,000 »	
Art. 21. Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges. Achèvement. .	250,000 »	
Art. 22. Hôtel du gouvernement provincial du Brabant. Amélioration et extension des installations provinciales vers la rue du Lombard.	100,000 »	
Art. 23. Hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt. Travaux de parachèvement. . .	75,000 »	
Art. 24. Ancien château des comtes de Flandre, à Gand. . . .	50,000 »	
Art. 25. Protection des bâtiments de l'Etat contre l'incendie . . .	250,000 »	
Art. 26. Yzer. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	25,000 »	
Art. 27. Canal de Pommerœul à Antoing. Entretien extraordinaire et amélioration. . .	32,000 »	
Art. 28. Haine. Entretien extraordinaire et amélioration. . . .	30,000 »	
Art. 29. Petite Nèthe canalisée. Entretien extraordinaire et amélioration. . .	7,500 »	
Art. 30. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. Entretien extraordinaire et amélioration. . .	45,000 »	
Art. 31. Canal de Turnhout à Anvers. Entretien extraordinaire et amélioration. . .	10,000 »	
Art. 32. Meuse. Entretien extraordinaire et amélioration . . .	100,000 »	
Art. 33. Sambre canalisée. Entretien extraordinaire et amélioration. .	80,000 »	
Art. 34. Maisons d'habitation pour les agents des voies navigables. Construction, reconstruction et amélioration. . . .	35,000 »	
Art. 35. Ports et côte. Entretien extraordinaire et amélioration. .	200,000 »	
Art. 36. Commission chargée de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers et de Termonde	50,000 »	
Total du tableau B (travaux publics). . . fr.		18,018,932 »